



## Vente de chien a un mineur

Par **magali421**, le **14/06/2008** à **21:02**

le 12 avril j'ai vendue un chiot bouledogue francais lof a une jeune fille de 19ans  
sont prix et de 1100euros.

j'ai reçu 200euros d'acompte en liquide.

le jours ou je l'ai livrer elle etait accompagner par sa mère une femme d'une quarantaine  
d'année elle ma donner 600euros en liquide

cette femme ma fait un cheque de trois cent euros et ma dit de ne pas l'encaisser car sa fille  
m'enverez un m'andat de 300 dans la semaine

pour finir le payement de sa chienne

un certificat de vente a etait fait au nom de la jeune fille propriétaire du chiot

le payement reçu j'ai fait le changement de propriétaire envoyer les papier lof

a sa nouvelle propriétaire

aujourd'hui 14avril plus de 2 mois après la vente le père de la jeune fille me téléphone pour  
m'indiquer que sa fille est mineur qu'il viend de s'appercevoir de l'achat du chiot et du vol des  
1100euros

il m'indique que la personne qui la accompagnier lui etait inconnue

que ni lui ni sa femme etait au courant de l'achat du chien il viend juste de s'en apersevoir car  
sa fille qui vie a son domicile lui a ramener le chiot aujourd'hui

et qu'il va porter plainte contre moi pour vol

que doit je faire

merci